



bonjour je voudrai vendre ma maison apres le decés de mon mari

Par **jaja02**, le **24/11/2019** à **10:55**

bonjour je voudrait vendre ma maison après le decée de mon mari pour pouvoire en racheter une autre quel et la part que je doit versée a mes enfants merci d'avance de votre reponse

Par **morobar**, le **24/11/2019** à **11:13**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas vendre votre maison sans l'accord des enfants.

En effet ils sont héritiers de leur père et à ce titre, s'ils sont plusieurs, propriétaires en indivision avec ou sans vous.